CONTRAT DE LOCATION
POUR ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

ENTRE

La Fondation Phénix des scouts Centre-du-Québec ayant son siège social au CP 157 SUCC Bureau-Chef, Victoriaville, Québec, représenté par Monsieur Robert Fleury ou son remplaçant, responsable de la terre, dûment autorisé aux fins des présentes.

Ci-après appelé « **LE PROPRIÉTAIRE** »

ET

Nom du responsable :

Adresse du responsable : _____

_____

_____

Ci-après appelé « **LE LOCATAIRE** »

LESQUELLES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

La location de la terre située au 2805, rang Double, Sainte-Clotilde-de-Horton, Québec pour la tenue d'activités récréatives pour la durée indiquée ci-dessous.



Période de réservation

Date d'arrivée : _____ Heure d'arrivée : _____

Date de départ : _____ Heure de départ : _____

Nombre de nuits : _____

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
Nom du groupe scout ou organisation :		
Résidence :	**Bureau :**	**Cellulaire :**
Courriel :		

RÈGLEMENTS ET ATTENTES

Le <u>locataire s'engage</u> à ce qui suit :

- ✓ Respecter l'utilisation des zones de campements.
- ✓ Utiliser uniquement les aires de feu désignées, soit l'aire de feu et près de la cabane. Les feux à ciel ouvert sont strictement interdits.
- ✓ Utiliser exclusivement le bois de chauffage provenant de la propriété. Le locataire est responsable de l'organisation d'une corvée de ramassage du bois. Les consignes applicables à cette corvée seront communiquées lors de l'arrivée sur les lieux.
- ✓ Respecter la faune et la flore. Aucun arbre vivant ne devra être coupé. La scie mécanique est défendue en tout temps.
- ✓ Ne RIEN jeter dans la toilette autonome (à compost), seulement les déchets humains, le papier de toilette et l'agent d'étoffement.
- ✓ Tenir les lieux propres en tout temps et rapporter tous ses déchets.
- ✓ Remettre les lieux dans leurs états initiaux.
- ✓ Fournir, au propriétaire, une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages pouvant survenir durant la durée de la location.
- ✓ Confirmer son heure d'arrivée, 24 heures précédant son arrivée, au propriétaire.

Le <u>locataire reconnaît</u> par la présente que :

- ✓ La Fondation Phénix des Scouts Centre-du-Québec ne sera, en aucun temps et en aucune circonstance, responsable de tout préjudice pouvant être causé à autrui ou de tout incident pouvant survenir en raison de ladite utilisation des lieux et des activités qui s'y tiendront durant la période de location et dégage par conséquent la Fondation Phénix des Scouts Centre-du-Québec de toute responsabilité à cet égard.
- ✓ Si l'un ou l'autre de ces règlements et attentes ne sont pas observés durant le séjour, le propriétaire se réserve un droit d'expulsion, et ce, sans aucun recours.

SIGNATURES :

Je, soussigné(e) _____, déclare avoir pris connaissance des règlements et attentes, ci-dessus, et m'engage à les respecter. Si je représente une personne morale, j'engage sa responsabilité pour tout manquement, quel qu'il soit.

Et j'ai signé ce _____ jour du mois de _____ de l'année 20_____.

LE LOCATAIRE Par : _____

LE PROPRIÉTAIRE Par : _____
Robert Fleury ou son remplaçant, responsable de la terre

Section réservée à l'administration	
Groupe scout ❒ **Autres** ❒	**Réservation confirmée le** : _____ **Par** : _____ ❒ **J'ai pris connaissance de la police d'assurance du locataire.** **Remarque** : _____

POUR RÉSERVATION et INFORMATION

Fondation Phénix des scouts Centre-du-Québec

Denise Couillard, responsable de la location

📧: couillardd@videotron.ca

Veuillez noter que les scouts du Centre-du-Québec ont une priorité de réservation.

De plus, toutes les demandes de réservations seront traitées selon l'ordre de réception.